

# CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES

## JANVIER > JUIN 2025

### COLLECTABLES



Des problèmes avec les collectes à domicile? Signalez-le à Intradura jusqu'à 1 jour après l'enlèvement 02/334.17.40

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
ME 1 <small>Nouvel An</small>	SA 1	SA 1	MA 1	JE 1 <small>Fête du travail</small>	DI 1
JE 2	DI 2	DI 2	ME 2	VE 2	LU 2 <b>P&amp;C</b>
VE 3	LU 3 <b>RES LFJ PMC</b>	LU 3 <b>RES LFJ PMC</b>	JE 3	SA 3	MA 3
SA 4	MA 4	MA 4	VE 4	DI 4	ME 4
DI 5	ME 5	ME 5	SA 5	LU 5 <b>P&amp;C</b>	JE 5
LU 6 <b>RES LFJ PMC</b>	JE 6	JE 6	DI 6	MA 6	VE 6
MA 7	VE 7	VE 7	LU 7 <b>P&amp;C</b>	ME 7	SA 7
ME 8	SA 8	SA 8	MA 8	JE 8	DI 8
JE 9	DI 9	DI 9	ME 9	VE 9	LU 9 <small>Lundi de Pentecôte</small>
VE 10	LU 10 <b>P&amp;C</b>	LU 10 <b>P&amp;C</b>	JE 10	SA 10	MA 10 <b>RES LFJ PMC</b>
SA 11 <b>CONTENEUR VERT</b>	MA 11	MA 11	VE 11	DI 11	ME 11
DI 12	ME 12	ME 12	SA 12	LU 12 <b>RES LFJ PMC</b>	JE 12
LU 13 <b>P&amp;C</b>	JE 13	JE 13	DI 13	MA 13	VE 13
MA 14	VE 14	VE 14	LU 14 <b>RES LFJ PMC</b>	ME 14	SA 14
ME 15 <b>PDD POINT DE COLLECTE</b>	SA 15	SA 15	MA 15	JE 15	DI 15
JE 16	DI 16	DI 16	ME 16 <b>PDD POINT DE COLLECTE</b>	VE 16	LU 16
VE 17	LU 17 <b>RES LFJ PMC</b>	LU 17 <b>RES LFJ PMC</b>	JE 17	SA 17	MA 17
SA 18	MA 18	MA 18	VE 18	DI 18	ME 18
DI 19	ME 19	ME 19	SA 19	LU 19	JE 19
LU 20 <b>RES LFJ PMC</b>	JE 20	JE 20	DI 20	MA 20	VE 20
MA 21	VE 21	VE 21	LU 21 <small>Lundi de Paques</small>	ME 21	SA 21
ME 22	SA 22	SA 22 <b>ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT</b>	MA 22	JE 22	DI 22
JE 23	DI 23	DI 23	ME 23	VE 23	LU 23 <b>RES LFJ PMC</b>
VE 24	LU 24	LU 24	JE 24	SA 24	MA 24
SA 25	MA 25	MA 25	VE 25	DI 25	ME 25
DI 26	ME 26	ME 26	SA 26	LU 26 <b>RES LFJ PMC</b>	JE 26
LU 27	JE 27	JE 27	DI 27	MA 27	VE 27
MA 28	VE 28	VE 28	LU 28 <b>RES LFJ PMC</b>	ME 28	SA 28
ME 29		SA 29	MA 29	JE 29 <small>Ascension</small>	DI 29
JE 30		DI 30	ME 30	VE 30	LU 30 <b>P&amp;C</b>
VE 31		LU 31 <b>RES LFJ PMC</b>		SA 31	

SEMAINE DE LA BRIGADE DÉCHETS

### PMC Collecte en porte-à-porte dans le sac PMC

**EMBALLAGES PLASTIQUES**

- Bouteilles
- Barquettes et ravers
- Potjes en tubes
- Flacons
- Capsules de boisson
- Films, sacs et sachets

**EMBALLAGES MÉTALLIQUES**

**CARTONS À BOISSONS**

**Les règles pour un bon recyclage**

- Égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.
- Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.
- Retirez les films plastiques qui recouvrent l'entière des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.

**INTERDIT**

- Bonbonnes de gaz
- Batteries et piles
- Appareils élect(ron)iques (incl. vapes, smartphones,...)
- Emballages avec bouchon de sécurité enfant 'pousser-tourner'
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Emballages d'huiles de moteur et lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, tubes de silicone
- Emballages durs avec une contenance supérieure à 8L
- La frigolite
- Autres objets

**ATTENTION !**

- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

### LÉGENDE :

- RES** : DÉCHETS RÉSIDUELS
- P&C** : PAPIERS - CARTONS
- PMC** : EMBALLAGES EN PLASTIQUE - EMBALLAGES MÉTALLIQUES - CARTONS À BOISSONS
- LFJ** : DÉCHETS DE LEGUMES, DE FRUITS ET DE JARDIN
- ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT**
- PDD** : PETITS DÉCHETS DANGEREUX

**Sortez vos déchets avant 6.00 h, de préférence la veille à partir de 20.00 h.**  
En été les collectes peuvent commencer à partir de 5.00 h.

**Fermez bien le sac.**  
Placez le sac poubelle de manière bien visible sur le trottoir.

**Des problèmes concernant les collectes ? Plus d'info ? Contactez intradura 02 334 17 40.**

**Téléchargez Recycle!**  
Consultez le jour de collecte, les informations sur le tri et les points de collecte sur votre smartphone avec l'application Recycle!. Grâce à ses notifications et informations utiles, vous serez toujours à jour !  
Téléchargez vite l'application gratuite !

### Papier-Carton Collecte en porte-à-porte ou au recyparc

**ACCEPTÉ**

**INTERDIT**

- Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants
- Dans une boîte en carton
- Papier et carton sale ou gras
- Photos, papier peint
- Mouchoir, papier absorbant et aluminium

### Verre Dans la bulle à verre, le conteneur ou au recyparc

**ACCEPTÉ**

**INTERDIT**

- Séparer le verre blanc et le verre de couleur
- Videz bien les bouteilles et bocaux
- Les verres résistants aux hautes températures (ex. plats à four)
- Ampoules
- Les couvercles et capsules sont triés dans le sac PMC
- Porcelaine, céramique, terracotta
- L'opaline et le cristal
- Le verre plat tel que les vitres et les miroirs

**Vous avez encore des doutes sur les emballages? Allez sur [www.trionsmieux.be](http://www.trionsmieux.be)**

En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage? Rendez-vous sur : [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.



# CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES

## JANVIER > JUIN 2025

### COLLECTABLES



#### DÉCHETS RESIDUELLES (RES)

Tous les déchets non recyclables et pouvant être placés dans un sac-poubelle.

##### AUTORISÉS

- ✓ Papiers souillés, papier aluminium, plastique non recyclable ou déchets en plastique, chewing-gum, litières pour chats, sacs aspirateurs, etc.

##### À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Déchets faisant l'objet d'une collecte sélective (verre, déchets de légumes, de fruits et de jardin, papier et carton propres, pvc, métaux, textile), petits déchets dangereux, animaux morts, ...

Utilisez les sacs agréés par la commune et déposez-les, bien fermés et bien en évidence, sur le trottoir. Les sacs pour les déchets résiduels sont disponibles à la maison communale.

#### CONTENEURS À VERRE

Le verre doit être déposé dans les bulles à verre de Muydt et de la Place (maison communale).

Il est **interdit** de déposer des immondices, décombres ou autres déchets aux alentours des bulles à verre. Même si la bulle est pleine, vous ne pouvez pas abandonner votre verre à côté de celle-ci. Quiconque enfreint les dispositions du règlement SAC doit aussitôt remettre les choses en état de propreté et se verra infliger une amende administrative.

#### ENCOMBRANTS (SUR DEMANDE ET PAYANT)

Les déchets volumineux ne rentrant pas dans un sac-poubelle et qui ne sont pas recyclables.

##### AUTORISÉS

- ✓ Glacières, matériaux isolants (laine de roche), objets ne pouvant pas être séparés, comme un fauteuil, une chaise recouverte de tissu, un tuyau d'arrosage, une valise, etc.

##### À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Matériaux recyclables tels que métaux, meubles en bois, appareils électriques, plastiques durs, matelas, etc.

##### Vous avez des déchets encombrants ?

Les dates de collecte sont indiquées sur le calendrier. **Contactez-nous au plus tard une semaine avant la date de collecte prévue** au 02 334 17 40 ou par e-mail à grofvuil@intradura.be ou consultez le site [www.intradura.be](http://www.intradura.be) et remplissez le formulaire de demande.

**Important :** indiquez la quantité et la composition des déchets encombrants (liste des choses à emporter).

**Tarif :** 0,26 €/kg. Vous devez être présent le jour de la collecte. Les encombrants seront pesés et vous devrez payer directement par Bancontact (pas en espèces).

**Remarque :** Ne sortez pas vos encombrants la veille vous éviterez ainsi que d'autres déchets y soient ajoutés.

#### DECHETS DE LEGUMES, DE FRUITS ET DE JARDIN (LFJ)

##### AUTORISÉ

- ✓ Restes de nourriture, coquilles d'oeufs, épluchures et restes de fruits, légumes et pommes de terre, restes de viande et de poisson, restes de pain, restes de fromage, marc de café, filtres à café en papier, essuie-tout, excréments de petits animaux domestiques (cochons d'Inde, lapins), noyaux, pépins, plantes d'intérieur (terre inclus), plantes d'extérieur, gazon, feuilles, fleurs, copeaux et sciure de bois non traité, bois d'élagage fins.

##### INTERDIT

- ✗ liquides, sauces, graisses, huiles, sachets de thé et pads de café, bois traité, os, coquilles de moules et d'huîtres, animaux morts, litière de chats et d'oiseaux, sable, terre, cendres, liège, excréments de grands animaux.

##### Tarifs :

- Sacs de 15 l : € 2,5/rouleau de 10 sacs
- Sacs de 30 l : € 5/rouleau de 10 sacs
- Sacs de 60 l : € 10/rouleau de 10 sacs

#### COMPOSTAGE À DOMICILE

Le compostage est un processus au cours duquel les déchets organiques sont transformés, dans des conditions bien définies, par les micro-organismes et les petits invertébrés en un produit fini stable : le compost.

**Fûts à compost** Vous pouvez acheter un fût à compost auprès du Service de l'Environnement. De grands bacs à compost (+/- 1 m³) sont également disponibles. Vous pouvez également demander un module d'extension pour votre bac à compost.

##### Service de l'Environnement de Biévène

E-mail : [myriam@gemeentebever.be](mailto:myriam@gemeentebever.be)  
Tél. : 054 51 70 85

#### BOUTEILLES DE GAZ USAGÉES

##### Où déposer une bouteille de gaz vide ?

Consultez le site [www.mabouteillegaz.be](http://www.mabouteillegaz.be) pour savoir où déposer votre bouteille de gaz près de chez vous.

#### AMIANTE

Pour évacuer de grandes quantités d'amiante, veuillez vous adresser à Intradura - [www.intradura.be](http://www.intradura.be) ou **02/334.17.40**

#### PARCS DE RECYCLAGE

##### Parcs à conteneurs de Silly, Lessines et Enghien

La commune de Biévène a passé un accord avec l'intercommunale wallonne des déchets IPALLE pour permettre aux habitants de notre commune d'accéder aux parcs à conteneurs de Silly, Lessines et Enghien.

Ces parcs à conteneurs sont accessibles à tous les résidents de Biévène moyennant le paiement d'un abonnement annuel de 149 € à IPALLE (à payer sur place). Vous recevrez alors un badge d'accès que vous devez toujours avoir sur vous lors de votre visite au parc à conteneurs.

Pour améliorer le tri des déchets, le conseil communal a décidé, en date du 03/02/2009, de vous octroyer un subside de 25 € par an. Celui-ci vous sera versé par la commune sur présentation de votre preuve de paiement à IPALLE.

Pour plus d'informations, veuillez contacter IPALLE, Rue de l'eau vive 1 - 7503 Froyennes :  
Tél. : 069 84 59 88 - [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)

##### PARC À CONTENEURS DE SILLY

Chemin Dugnonne 3 - 7830 SILLY  
Tél. : 068 55 22 50

##### Heures d'ouverture

Lundi : de 12 h 30 à 18 h 45  
Du mardi au samedi :  
de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 45  
Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 15

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, le parc à conteneurs ferme à 17 h 45.

##### PARC À CONTENEURS DE LESSINES

Avenue de prairie 1 - 7860 LESSINES  
Tél. : 068 33 93 79

##### Heures d'ouverture

Lundi : de 12 h 30 à 18 h 45  
Du mardi au samedi :  
de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 45  
Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 15

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, le parc à conteneurs ferme à 17 h 45.

##### PARC À CONTENEURS D'ENGHIEN

Rue du Commerce - PETIT-ENGHIEN  
Tél. : 02 395 87 65

##### Heures d'ouverture

Lundi : de 12 h 30 à 18 h 45  
Du mardi au samedi :  
de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 45  
Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 15

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, le parc à conteneurs ferme à 17 h 45.

#### CONTENEUR VERT DE BIÉVÈNE

Adresse : Muydt - 1547 BIÉVÈNE

##### Heures d'ouverture :

Du 01/04 jusqu'au 30/11  
Mercredi, jeudi et vendredi :  
de 13 h à 17 h 30.  
Chaque samedi :  
de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

**Attention !** le samedi 11/01/2024 collecte supplémentaire sapins de Noël

**À déposer :** tontes de pelouse, petits déchets de jardin et résidus de taille.

**Conditions :** Chaque habitant peut venir y déposer ses déchets sur présentation de sa carte d'accès. Les personnes qui ne possèdent pas encore ce document peuvent en faire la demande auprès de l'administration communale pendant les heures d'ouverture.

#### TEXTILE

##### AUTORISÉS

- ✓ Textile usagé et non usagé : vêtements, chaussures (par paire), sacs à main, linge de lit (draps, couvertures et couettes, sacs de couchage, etc.), rideaux, essuies de bain, nappes

##### À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Textile mouillé ou sale, tapis, couvertures électriques, matelas

Mettez le textile dans un sac fermé, afin qu'il conserve sa valeur. Vous trouverez un conteneur à textiles : à la hauteur de la maison communale - Place 10 (CURITAS) Place (Centre) et Bois d'Acren 51 (VIC) Muydt (Wereldmissiehulp).

#### PETITS DÉCHETS DANGEREUX (PDD)

##### Tous les déchets ménagers qui nuisent à la santé et à l'environnement.

Vous pouvez déposer vos PDD **au point de collecte, dans le centre.** Ces déchets seront ramassés par le chemocar d'Intradura.

**Heures d'ouverture :**  
15 h - 18 h

Ces déchets sont stockés séparément - triés par types de PDD - pour éviter des réactions chimiques dangereuses.

##### AUTORISÉS

- ✓ Peintures, encres, colles, résines, huiles, graisses, solvants, et autres produits acides ou basiques, ainsi que les produits d'entretien, les piles, les substances ou produits contenant du mercure, les emballages vides ou contenant encore des produits précités

##### À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Médicaments périmés (pharmacie), munitions ou autres explosifs, bouteilles de gaz réutilisables

##### Assurez-vous que :

l'emballage est bien fermé et qu'il n'y a pas de fuite; les produits sont dans leur emballage d'origine (si possible) quand vous venez les déposer. Si vous ne trouvez plus l'emballage d'origine, déposez le produit dans un emballage solide et bien fermé.



En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage? Rendez-vous sur : [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)

Vous avez encore des doutes sur les emballages? Allez sur [www.trionsmieux.be](http://www.trionsmieux.be)